des Princes &c. Août 1750. 112.
Traités, aux Lieux, aux Puissances intéressées à aux objets qu'ils traitoient.

Il en sit une dissertation, ou analise si serupuleuse, si exacte, si suivie & si certaine, que l'on douta si les Plénipotentiaires qui y avoient assisté, avoient sû eux-mêmes aussi à fonds que lui, les matières dont il s'y étoit agi.

On avoit bien sû en Lorraine, que depuis environ trente ans, que ce Magistrat remplissoit sa place, on ne pouvoit lui refuser qu'il étoit un des premiers génies, & un des plus accomplis

Orateurs de l'Europe.

Tout concouroit à faire ainsi penser de luis la prosondeur de ses lumieres, la justesse de son discernement, son élocution, son stile, en un mot, tout ce qui fait le parsait Orateur, le Jurisconfulte, un certain air de noblesse si rare dans la Magistrature, un ton de voix qui persuade, qui enleve, qui charme, qui force, qui assujettit & les cœurs & les esprits, tout cela décidoit pour lui. Né dans le cœur de la Lorraine, il tite à la vérité son origine d'une Maison très - distinguée en France, joint à cela, qu'il est neveu de seu Mr. le premier Président de Bourcier, qui a été Procureur Général au Conseil Provincial de Luxembourg.

Mais depuis qu'on l'a entendu en cette affaire, le Public à décidé très-sainement, qu'il étoit aussi grand Politique, que grand Magistrat.

En effet, il fit voir par la façon dont il s'expliqua sur tous ces Traités, qu'il entendoit au parfait tous les intérêrs des Cours. La façon dont il parla des caractères des Ambassadeurs de Suéde, au sujet des affaires de Réligion, de celui de Dom Louis de Haro Plénipotentiaire d'Espagne au sujet des Traités des Pyrenées ou de l'Isse